



SKELLING Limited
Dublin



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POUDRE LAVE VAISSELLE EN CANISTER

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Produit : **POUDRE LAVE VAISSELLE EN CANISTER**

1.2. Emploi de la substance / de la préparation

Type de produits et utilisation **Poudre pour Lave-vaisselle**

1.3. Détails du Fournisseur

Fournisseur **SKELLING Ltd**
Adresse **5 Fitzwilliam Street Upper**
Dublin 2
Ireland
Tel. + 33 4 78 75 00 77
Adresse e-mail du service responsable de la Fiche de sécurité **22 84 95 262**
admin@ouator.com

1.4. Numéro en cas d'urgence

Renseignements en cas d'urgence **+ 33 4 78 75 00 77 (Heure de bureau)**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou mixture

Le produit est classé comme dangereux conformément aux Directives 67/548/EEC et 1999/45/EC et / ou Régulation (EC) 1272/2008 (CLP) et les derniers amendements. Le produit requière une Fiche de Données de Sécurité en accord avec les dispositions de Régularisation (EC) 1907/2006 et dans la dernière version valable.

Plus d'informations sur les risques sur la santé des humains et / ou les dangers environnementaux peuvent être trouvé dans les sections 11 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

Symboles Dangereux : Xi

Phrase R : 36

Le texte complet sur les risques (R) et les dangers (H) est donné en section 16.

2.2. Eléments étiquette

Le produit est à étiqueter, conformément à la Directive 67/548/EEC et 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses, dans la dernière version valable.



SKELLING Limited
Dublin



IRRITANT

R36 Irritant pour les yeux

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 3 Conserver dans un endroit frais

S26 En cas de contact avec les yeux rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et voir un médecin

S37/39 Porter des gants adaptés et une protection oculaire/visage

S46 En cas d'ingestion, consulter un docteur immédiatement et montrer ce container ou étiquette.

2.3. Autres dangers

Information non disponible

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1. Substances.

Non Applicable.

3.2. Mélanges.

Nom	Conc. %.	Classification 67/548/CEE.	Classification 1272/2008 (CLP).
SODIUM CARBONATE CAS. 497-19-8 CE. 207-838-8 INDEX. 011-005-00-2 Nr. Reg. 01-2119485498-19	30 - 50	Xi R36	Irritation yeux 2 H319
SODIUM PERCARBONATE CAS. 15630-89-4 CE. 239-707-6 INDEX. 016-026-00-0 Nr. Reg. 01-2119457268-30	5 - 10	O R 8, Xn R22, Xi R41	Ox. Sol. 3 H272, Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318
SODIUM SILICATE Cas. 1344-09-8 CE. 215-687-4 INDEX. – Nr. Reg. 01-2119448725-31	10-20	Xi R36/37/38	Irritation yeux. 2H319, Irritation peau, 3 H315, STOT SE 3 H335

T + = Très Toxic (T +), T = Toxic (T), Xn = Nocif (Xn), C = Corrosive (C), Xi = Irritant (Xi), O = Oxydant (O), E = Explosif (E), F + = Extrêmement Inflammable (F +), F = Très Inflammable (F), N = Dangereux pour l'environnement (N)

Le texte complet sur les risques (R) et les dangers (H) est donné en section 16.

5 Fitzwilliam Street Upper • Dublin 2
•IRELAND •

EORI: IE 9656046N - admin@ouator.com



4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de Premiers Secours

YEUX : Rincer les yeux, pendant au moins 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

PEAU : Laver immédiatement à l'eau. Enlever les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutilisés.

INGESTION : Voir un médecin immédiatement. Provoquer le vomissement seulement si le médecin l'indique. Ne jamais donner quelque chose par voie orale à une personne inconsciente sauf sous autorisation du médecin.

INHALATION : Aérer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière, consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour les symptômes et effets causés par la substance voir la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Information non disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

AGENTS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudre et eau pulvérisée.

AGENTS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS

Aucun en particuliers

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS RESULTANT DE L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Eviter la respiration des produits de combustion (Oxyde de Carbone, Produits de Pyrolyses Toxique etc.)

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATION GENERAL

Refroidir en pulvérisant de l'eau les containers pour prévenir la décomposition des produits et le développement de produits potentiellement dangereux pour la santé. Toujours porter un équipement de protection. Les eaux d'extinction ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie conformément à la réglementation en vigueur.

EQUIPEMENT

Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste coupe-feu et d'un pantalon à bretelles autour des bras, des jambes et de la taille), gants de travail (anti-incendie, anti-entailles et antistatique), un masque de dépressurisation avec visière couvrant tout le visage ou le respirateur (auto-protecteur) dans le cas de grandes quantités de fumée



6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Depuis où la fuite c'est produite. Dans le cas d'un produit solide, éviter la formation de poudre en pulvérisant le produit avec de l'eau s'il n'y a pas de contre-indications. Dans le cas de poussières ou de fumées, porter une protection respiratoire. Arrêter la fuite si sans risque. Ne pas manipuler les récipients endommagés ni le produit répandu avant d'enfiler l'équipement de protection approprié. Evacuer les personnes non protégées. Pour plus d'informations sur les risques pour l'environnement et la santé, la protection des voies respiratoires, la ventilation et les mesures de protection individuelle, faire référence aux autres sections de cette fiche. Ces lignes directrices s'appliquent à tous les employés qui travaillent pour des interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts et les zones voisines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Dans le cas de produits liquides, aspirer dans un récipient approprié (d'un matériau compatible avec le produit) et absorber le déversement avec un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée, Kieselguhr, etc.). Recueillir autant de matière restante avec un équipement anti-étincelles et le déposer dans des conteneurs pour l'élimination. Dans le cas d'éventuelles étincelles, utiliser des outils mécaniques solides pour recueillir les produits répandus et les placer dans des récipients en plastique. Éliminer le reste au moyen de jets d'eau s'il n'y a pas de contre-indications. Assurer une ventilation adéquate de la zone touchée par le sinistre. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions de l'article 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections 8 and 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre.

Manipuler le produit après consultation de toutes les autres sections de cette Fiche de Données de Sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Des conditions de stockage normales sans incompatibilité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Information non disponible

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1. Paramètres de contrôle.

Information non disponible



SKELLING Limited
Dublin



8.2. Contrôles de l'exposition.

L'utilisation d'équipements techniques appropriés doivent toujours avoir la priorité sur les équipements de protection individuelle, veiller à une bonne ventilation du poste de travail par le biais d'aspiration approprié ou d'évacuation de l'air. Si ces mesures ne tiennent pas la concentration du produit en deçà des valeurs limites d'exposition en milieu de travail, porter une protection appropriée pour les voies respiratoires. Lors de l'utilisation de « Voir l'étiquette du produit pour les détails des dangers ». L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux règlements énoncés ci-dessous.

PROTECTION DES MAINS

Protégez vos mains avec des gants de catégorie I (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374) comme le latex, PVC ou équivalent. Le choix définitif du matériau des gants doit être considéré comme un travail: dégradation, temps rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants doit être vérifiée avant utilisation, car il peut être imprévisible. L'usure des gants dépend de la durée d'exposition.

PROTECTION DES YEUX

Lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DE LA PEAU

Porter des blouses à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION RESPIRATOIRE

En cas de dépassement de la valeur seuil (si disponible) de l'un ou plusieurs des substances présentes dans le produit, consultez l'exposition quotidienne au travail ou à une fraction établie par la prévention et la protection de la société, porter un type de filtre semi-faciale FFP2.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires, tels que masques du type décrit ci-dessus, est nécessaire en l'absence de mesures techniques pour limiter l'exposition des travailleurs. La protection fournie par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif correspondant supérieur à la limite d'exposition et en cas d'urgence, ou lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus ou la concentration d'oxygène dans le milieu de travail est inférieure à 17%, porter un circuit ouvert à air comprimé indépendant (wear self-contained open-circuit compressed air) (réf. norme EN 137) ou un appareil respiratoire à canalisation d'air frais pour une utilisation avec masque complet, demi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique : Poudre

Couleur : Blanc

Odeur : Citron

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 10.5

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de solidification : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

5 Fitzwilliam Street Upper • Dublin 2
• IRELAND •

EORI: IE 9656046N - admin@ouator.com



Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur ; Aucune donnée disponible
Poids spécifique : 1 000 kg/l
Solubilité : Soluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Limites explosives : Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité : Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/water (non disponible).
Viscosité : Aucune donnée disponible
Propriétés Réactives : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations.

Aucune donnée disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité.

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisations normales.

10.2. Stabilité chimique.

Stable dans les conditions normales d'utilisation et stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Dans des conditions normales d'utilisation et stockage, les réactions dangereuses ne sont pas prédictibles.

10.4. Conditions à éviter.

Aucune en particulier. Cependant respecter les précautions habituelles contre les produits chimiques.

10.5. Matières incompatibles.

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Quand chauffé ou dans le cas d'un incendie, il peut y avoir une libération de vapeurs potentiellement dangereux pour la santé.



SKELLING Limited
Dublin



11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

Les effets aigus: Le contact avec les yeux peut causer une irritation, les symptômes peuvent inclure: rougeur, gonflement, douleurs et larmes.

L'inhalation des vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures, le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation.

L'ingestion peut provoquer des problèmes de santé, notamment des douleurs à l'estomac et brûlure, nausée et vomissement.

SODIUM PERCARBONATE

LD50 (Oral): > 2 400 mg / kg Rat

SODIUM CARBONATE

LD50 (Oral): 4090 mg / kg Rat

LD50 (Cutanée): 117 mg / kg Souris

LC50 (Inhalation): 2.3 mg/l/2h Rat

SODIUM CHLORIDE

LD50 (Oral): 3000 mg / kg Rat

SODIUM SILICATE

LD50 (Oral): 3400 mg / kg Rat

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Utiliser en accord avec de bonnes pratiques de travail, éviter les détrit. Informer les autorités compétentes, si le produit atteint les cours d'eau, les égouts ou contamine le sol ou la végétation.

12.1. Toxicité.

Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance and dégradabilité.

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n. 648/2004 relatif aux détergents.

INFORMATIONS SUR LE SURFACTANT

Persistance / biodégradabilité

Méthode d'essai: OECD 301

Evaluation: Facilement biodégradable

Soluble dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol.

Aucune donnée disponible.



SKELLING Limited
Dublin



12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB.

PBT: Aucune

Substances VPvB: Aucune

12.6. Autres effets néfastes.

Aucune

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Réutiliser, lorsque cela est possible. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. Le niveau de danger des déchets contenant ce produit doit être évalué conformément à la réglementation en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une gestion des déchets, dans le respect des réglementations nationales et locales.

EMBALLAGES SOUILLES

Les emballages contaminés doivent être recouvert ou éliminés conformément à la réglementation nationale de gestion des déchets.

RECUPERER SI POSSIBLE.

Pour disposer du produit ou des emballages vides, non nettoyés / récupéré s'applique aux sociétés de gestion des déchets spécifiquement autorisé (recyclage ou d'élimination des déchets dangereux).

Les emballages non pollués / effacé doivent être éliminés / récupérés comme des déchets spéciaux.

Ne pas rejeter le produit dans les eaux de surface ou des eaux souterraines.

Le cas échéant, se référer aux dispositions réglementaires suivantes: 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et ajustement ultérieur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas considéré comme dangereux en vertu des dispositions actuelles régissant le transport des marchandises dangereuses par route (ADR) et par rail (RID), maritime (Code IMDG) et aérien (IATA).

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Seveso catégorie : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n ° 1907/2006. No.

Substances de la liste des candidats (article 59 du règlement REACH). No.

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV REACH). No.

Contrôle Santé.

Les travailleurs exposés à cet agent chimique doivent subir des contrôles de santé pour la surveillance sanitaire effectuée en conformité avec les dispositions de l'art. 41 du décret législatif n °. 81 du 9 Avril 2008, sauf si le risque pour la sécurité et la santé du travailleur n'est pas pertinent conformément à l'art. 224 alinéa 2.



SKELLING Limited
Dublin



15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

N'a pas été traitée à une évaluation de la sécurité chimique pour le mélange et les substances qu'il contient.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des indications de danger (H) mentionnées à l'article 2-3 de la fiche:

Irrit. Yeux. 2	Irritation Oculaire, Category 2
Ox. Sol 3	Oxidizing solid, Category 3
Acute Tox. 4	Toxicité Aigüe, category 4
Eye Dam 1	lésions oculaires graves, Category 1
Skin Corr. 1	B Skin corrosion, Category 1B
STOT SE 3	Specific target organ toxicity - single exposure, category 3
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H272	Peut aggraver un incendie
H302	Nocif en cas d'ingestion
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires
H335	Peut irriter les voies respiratoires

Texte des phrases de risque (R) mentionnées à l'article 2-3 de la fiche:

R 8	peut entraîner l'inflammation des matériaux COMBUSTIBLES..
R22	Nocif en cas d'ingestion..
R34	Provoque des brûlures
R36	Irritant pour les yeux.
R37	Irritant les voies respiratoires
R41	Risque de lésions oculaires graves

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes
3. Le règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. Le règlement (CE) n ° 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
6. Le règlement (CE) n ° 453/2010 du Parlement européen
7. L'indice Merck. ed 10
8. Manipulation de la sécurité chimique
9. NIOSH - Registre des effets toxiques des substances chimiques
10. INRS - Fiche toxicologique
11. Patty - Hygiène industrielle et de toxicologie
12. N.I. Sax - Les propriétés dangereuses des matériaux industriels-7, édition 1989
13. Site Agence ECHA

Note pour l'utilisateur:

Les informations contenues dans cette fiche sont fondées sur les connaissances dont nous disposons à la

5 Fitzwilliam Street Upper • Dublin 2
•IRELAND •

EORI: IE 9656046N - admin@ouator.com



SKELLING Limited

Dublin



date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Il ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

L'utilisation de ce produit n'est pas soumise à notre contrôle direct, les utilisateurs doivent, sous leur propre responsabilité, lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité. Nous déclinons toute responsabilité pour une utilisation inappropriée.

Update 23/10 /2013